

Vivre à
Montrejeau



Un été tout en couleurs!



Marchés... Musique... Folklore...

Sommaire

- Edito
- Les comptes administratifs
- Travaux et projets
- Commerces
- Les pompiers recrutent
- Les manifestations du comité des fêtes
- Le vieux pont de pierre
- Lettre au Conseil départemental
- Bon à savoir
- Libre expression
- Présentation des groupes Folklor
- L'affiche du festival 2018

Chères Montréjeulaises, chers Montréjeulais,

Loin d'être détourné de nos objectifs par un environnement défavorable, nous continuons nos actions pour que nos concitoyens puissent se sentir fier de vivre dans notre cité. L'ouverture de la maison de santé pluridisciplinaire, pour laquelle nous nous sommes tant démenés est enfin à la disposition de la population. Elle permettra, je l'espère, de pérenniser les soins sur notre territoire et d'apporter pourquoi pas, des services de santé qui jusqu'à aujourd'hui faisaient défaut dans notre commune.

Avec l'aboutissement de cet établissement, notre travail ne s'arrête pas pour autant. Au contraire, plusieurs projets sont en cours d'élaboration. A commencer par le tourisme, avec l'aménagement du plan d'eau et les labellisations « Pavillon Bleu » et « Handiplage ». Ces références de qualité apporteront un intérêt économique supplémentaire pour la commune en améliorant la fréquentation du site.

Le projet de construction d'une passerelle, à moindre coût pour la commune, sur la Garonne a également abouti. Cette réalisation, portée à la fois par les communes de Gourdan-Polignan et Montréjeau, permettra d'une part un accès sécurisé au plan d'eau, (beaucoup trop de jeunes gens empruntent le pont de chemin de fer au péril de leur vie), d'autre part elle pourra permettre d'étendre le parc de loisirs sur la rive droite de la Garonne.

L'écologie est également au centre de nos préoccupations pour économiser les ressources en eau. La commune a déposé un dossier de candidature au projet régional « Ec'eau Tourisme » pour diminuer la consommation d'eau pour l'arrosage du golf.

Beaucoup de ces projets sont concernés par l'opération « Carte Blanche » mise en place par le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Cette initiative entre dans une démarche de regroupement des champs de mobilisation de toutes les mesures d'aides, quelque soit le porteur. C'est une première pour le département qui a retenu Montréjeau et Gourdan-Polignan comme territoire test. Nous sommes à la fois flattés de l'intention, mais conscients du travail à fournir pour présenter un dossier cohérent qui s'inscrit à la fois dans la revitalisation du centre bourg, du développement des atouts touristiques, évènementiels et associatifs, ainsi que de la mise en place de liaisons piétonnes comme la passerelle et la liaison de la basse ville avec le centre via l'ancien parc du séminaire.

Comme vous pouvez le constater notre action n'est pas terminée. Vous trouverez dans les pages suivantes quelques explications sur ces projets.

Je tiens à féliciter les joueurs et dirigeants de l'USM-GP pour la saison qu'ils nous ont fait vivre, rappelant les heures de gloire du club avec la montée en Promotion d'Honneur, le titre de Champions des Pyrénées et un parcours honorable en Championnat de France.

L'ensemble du conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter, ici ou ailleurs, des vacances ensoleillées.

Eric MIQUEL,
votre dévoué Maire



Commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918

A l'occasion de cette commémoration j'invite l'ensemble de la population à venir se recueillir le dimanche 11 novembre devant le Monument aux Morts afin de rendre hommage aux soldats montréalais morts pour la France.

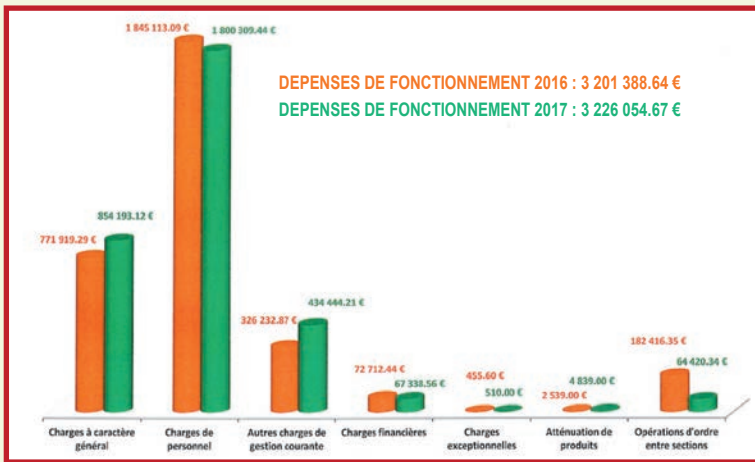
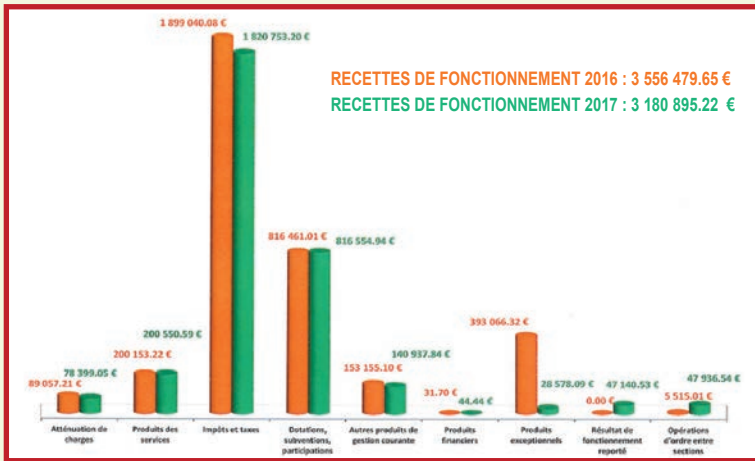
Après la cérémonie, un vin d'honneur sera offert aux participants dans la salle du Conseil. Les horaires et le déroulement de cette manifestation vous seront communiqués en temps utile.

Une exposition dans la salle des mariages de la mairie sera visible du 5 au 16 novembre inclus de 10h à 12h et de 15h à 18h. Le samedi de 10h à 12h.

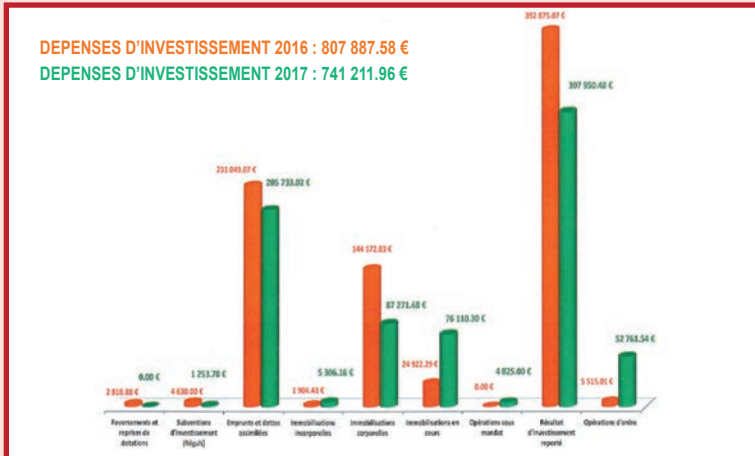
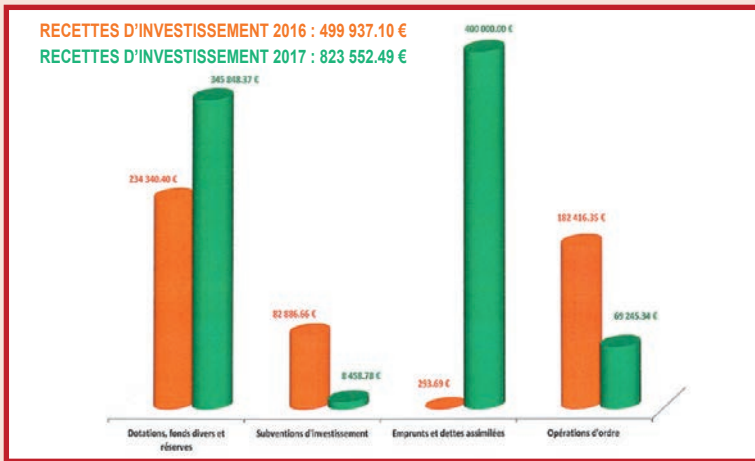


Directeur de la publication : Eric Miquel
Comité de Rédaction : La commission communication
Photos : Alain Mas, Pierrette Fénard, Maryse Dumoulin,
Fredo Andreuceti et Jean-Jacques Miquel.
Mise en page : Tout'en Com
Impression : Imprimerie Fabbro
Dépôt Légal : Août 2002 - N° ISSN : 1636-1733

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



COMMUNE

Comptes administratifs 2017 :
Investissement : + 82 340,53 €
Fonctionnement : - 45 159,45 €
Résultat de clôture : + 37 181,08 €

SERVICE DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT :

Comptes administratifs 2017 :
Investissement : - 41 444,12 €
Fonctionnement : + 275 650,37 €
Résultat de clôture : + 234 206,25 €

CAISSE DES ÉCOLES :

Comptes administratifs 2017 :
Investissement : - 41 661,63 €
Fonctionnement : - 293 101,72 €
Résultat de clôture : - 334 563,35 €

Résultats de clôture cumulés des trois budgets : - 63 176,02 €

Ces résultats négatifs font suite à une avance de trésorerie de 62 000 € au CCAS ville pour manque de trésorerie ainsi qu'à des régularisations de créances éteintes et irrécouvrables pour plus de 40 000 €.

Les trois taxes (TH - TF - TFNB) restent inchangées malgré la poursuite des baisses de dotations :

Taxe d'Habitation : 15,89
Taxe Foncière Bâtie : 21,76
Taxe Foncière Non Bâtie : 82,16

Résultats des sections de fonctionnement

Année	Résultat	Montant (€)
2008	Excédent	160 699,42
2009	Excédent	330 151,72
2010	Excédent	207 770,25
2011	Excédent	234 385,83
2012	Excédent	323 453,66
2013	Excédent	162 873,58
2014	Excédent	344 036,84
2015	Excédent	126 661,22
2016	Excédent	355 091,01
2017	Déficit	45 159,45

Résultats des sections d'investissement

Année	Résultat	Montant (€)
2008	Déficit	254 932,66
2009	Déficit	222 143,49
2010	Déficit	245 762,11
2011	Déficit	282 663,81
2012	Déficit	282 928,39
2013	Déficit	107 215,62
2014	Déficit	271 984,94
2015	Déficit	392 875,07
2016	Déficit	307 950,48
2017	Excédent	82 340,53

Résultats de clôture des exercices

Année	Résultat	Montant (€)
2008	Déficit	94 233,24
2009	Excédent	108 008,23
2010	Déficit	37 991,86
2011	Déficit	48 277,98
2012	Excédent	40 525,27
2013	Excédent	55 657,96
2014	Excédent	72 051,90
2015	Déficit	266 213,85
2016	Excédent	47 140,53
2017	Excédent	37 181,08

La passerelle entre Gourdan-Polignan et Montréjeau



Le projet d'une passerelle sur la Garonne reliant Gourdan-Polignan et Montréjeau va enfin voir le jour.

Le coût de cette structure de 630 000 €, est supporté à 50 % par RTE, à 25 % par l'État, puis, à parts égales de 5 %, par le département, les deux communautés de communes et les communes de Gourdan-Polignan et Montréjeau, soit 31 000 € chacun.

Le Pavillon Bleu flottera cet été sur la plage du plan d'eau

Jeudi 24 mai, Monsieur le maire reçoit le « Pavillon Bleu » et le diplôme qui récompensent la ville pour ses efforts environnementaux, hissé sur une commune il véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs.

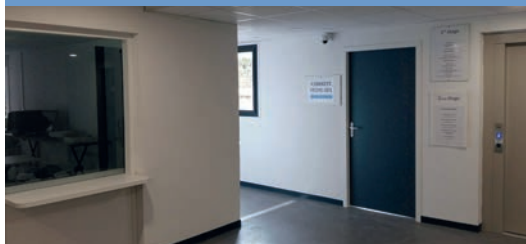
Le Pavillon Bleu est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire.



Créé par Teragir en 1985, le Pavillon Bleu valorise chaque année les communes et les ports de plaisance qui mènent de façon permanente une politique de développement touristique durable.

◀ *Visite de la base de loisirs par les lauréats du Pavillon Bleu 2018.*

Ouverture de la Maison de santé pluridisciplinaire



La maison de santé pluridisciplinaire avenue de Mazères-de-Neste est ouverte depuis le lundi 3 juin.

Ici l'accueil du rez-de-chaussée avec la réception à gauche et l'ascenseur à droite.

A ce jour sont présents dans l'établissement :

Rez-de-chaussée :

Cabinet médical
Docteur Ghislaine Grellier
Docteur Jacques Pujol
Professeur Jean-Christophe Poutrain

1^{er} étage :

Cabinet dentaire : Docteur Pascal Mazeri
Cabinet de podologie : Mme Frédérique Sabadel
Cabinet de psychologie : Mme Karine Anno-Poirot, Mme Irène Coppa

Cabinet d'infirmiers, infirmières :

Mmes Karine Banyuls, Céline Malard, Marion Barthe Saint-Paul.
M. et Mmes Thierry Lacoste, Stéphane Moulis, Nathalie Tallon-Charrière, Laetitia Moreno, Agathe Verhaeghe.
Mmes Elisabeth Dufour, Sylvie Sarrat, Laetitia Lecomte, Anne Renaudet.

2^{ème} étage :

Cabinets de kinésithérapie et/ou ostéopathie
Mme Lydia Olivry-Valade
Mme Béatriz Sorroche Del Rey
M. Ignacio Ferrao Rodriguez
M. David Wolsfelt-Devillers
M. Christian Durand

Projets Opération « Carte Blanche »

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a souhaité lancer une opération « CARTE BLANCHE ». Ce programme concerne conjointement les communes de Montréjeau et de Gourdan-Polignan et nous permettra de mobiliser de nombreuses aides financières, ainsi que des assistances à l'élaboration des dossiers à présenter aux différents organismes concernés.

Un dossier de revitalisation du Centre-Ville avait été déposé il y a quelques années auprès du Conseil départemental. Nous avons ainsi repris certaines thématiques déjà inscrites dans ce projet (modernisation du centre-ville – aménagement des locaux) et ajouté d'autres réalisations comme la réhabilitation de la grande halle et la mise en place de liaisons piétonnes comme la passerelle et la liaison de la basse ville avec le centre via l'ancien parc du séminaire.

C'est une première pour le département qui a retenu Montréjeau et Gourdan-Polignan comme territoire test. Nous sommes à la fois flattés de l'intention, mais conscient du travail à fournir pour présenter un dossier cohérent qui s'inscrit à la fois dans la revitalisation du centre bourg, du développement des atouts touristiques, évènementiels et associatifs.

Aménagements de la base de loisirs



Accès libre et gratuit

Prestations payantes



Aquapark



Ouverture le 15 juin 2018

À partir de 6 ans.

Ouvert tous les jours de 11h. à 20h.

Buvette et glaces.

1000 m² de structure gonflable.

Retransmission des matches de la coupe du monde de football.



Handiplage



Des équipements destinés aux personnes à mobilité réduite :

- Fauteuil amphibie et tapis pour permettre l'accès à la baignade.
- Jeux d'enfants, tables de pique-nique et éclairage adapté.
- Sanitaires pour les personnes à mobilité réduite.

Actions de sensibilisation à l'environnement et animations :

- Obtention du label handiplage (niveau 3 sur 4).
- Sentier pédagogique autour du lac et animations sur la plage en saison :
 - Animations parcours pêche à destination des enfants réalisée par l'AAPPMA les 11 et 25 juillet.
 - Animations sur la plage sur le thème des déchets sur la plage, réalisées par le SIVOM le 20 juillet et le 10 août.
 - Le 11 juillet, animation sur la faune et la flore présentes sur le lac et présentation du parcours pédagogique autour du plan d'eau (phase 1 avec 4 panneaux) réalisée l'association AREMIP.

Tarifs Aquapark :

9,50 € de l'heure.

Dégressif selon la durée.

Carte de fidélité 80 €

pour 10 heures.

Eclairage de la Grande Halle place de Verdun



La commune poursuit sa politique de rénovation de l'éclairage public.

C'est au tour de la Grande Halle d'être pourvue d'éclairage moderne basse consommation. Les investissements seront rapidement amortis par les économies réalisées sur les factures d'électricité. Coût estimatif des travaux : **137 500 €** dont 27 900 € à la charge de la commune. Le solde est pris en charge par le SDEHG par une avance de TVA et une subvention.

Travaux de rénovation de l'église

Notre église Saint Jean-Baptiste a besoin de quelques travaux. Pour ce faire, le Conseil municipal a approuvé la liste des travaux ci-dessous :

- Rénovation de la toiture du clocher : 43 636 €.
- Remplacement de la porte principale et création d'une imposte : 11 909,84 €.
- Aménagement d'un plafond suspendu dans l'entrée principale et de cloisons dans la petite chapelle : 3 409,20 €.
- Réalisation de cloisons en verre dans l'entrée principale : 6 635,49 €.
- Remise aux normes de l'électricité : 4 387,27 €.

Le montant global de ce programme de travaux s'élève à la somme de 69 977,89 € (HT).

L'ADEM, Association pour le Développement Économique de Montréjeau, regroupant une partie des commerçants de notre cité est sortie de son sommeil. En effet, depuis plusieurs années cette association était inactive. Après la mise en place d'un nouveau bureau plein d'enthousiasme et de dynamisme, comme le Phoenix elle renaît de ses cendres.

La nouvelle présidente, Mme Vanessa RUNZA, gérante d'un commerce de brocante dont la boutique fait également office de crêperie, assistée par M. Jean-Louis SUBERBIELLE, pâtisserie « A la renommée » et M. Philippe BRILLAUD, camelot et 1^{er} adjoint au maire, sont prêts à rassembler toutes les bonnes volontés afin de favoriser et de donner un nouvel élan au développement économique de notre cité.

Les commerçants souhaitant participer à cette association peuvent contacter les personnes ci-dessus citées.

Nous avons le plaisir de vous informer sur l'ouverture de nouveaux commerces qui viennent compléter l'offre déjà existante dans notre cité. Nous nous réjouissons de ces initiatives et nous souhaitons à tous de réussir dans leurs démarches.



Restauration Rapide

M. Farid Hamiche et Mlle Laetitia Nogalingom vous proposent depuis février une restauration rapide au 6, rue des Pyrénées. Fabrication à l'italienne de pâtes et pains, sans oublier les traditionnelles pizzas.



La P'tite Boutique

Un nouveau magasin de Prêt-à-porter au 22, place Valentin Abeille.

Mme Pascale de Amorin.

La P'tite Boutique.



SMB Motoculture

Votre outil de jardin, tondeuse ou débroussailluse, a besoin d'une réparation rapide ? C'est aujourd'hui possible au 29, avenue de l'Égalité.

En plus de ce nouveau service, Serge Briaux mettra en vente et en location ce type de matériel.



Boulangerie

La boulangerie Ribier au 3, rue Nationale vous propose un pain traditionnel.

Cette entreprise familiale composée de Thibault, Tiffany (le papa), Stéphane (la maman) et Corine vous réservera un accueil chaleureux.

Associations

Fin 2017, notre cité a vu l'émergence d'une nouvelle association : l'ADAM (Association Des Amis de Montréjeau), avec à sa tête M. Pierre Pousson-Ribis accompagné entre autres de M. Alain Tignol, Michel Lagoutte, Patrick Godichaud et Gérard Claverie.

Elle se propose de rechercher, d'élaborer, d'exécuter, de promouvoir les initiatives de toutes sortes susceptibles de mettre en valeur la ville de Montréjeau et de nous faire part des analyses et réflexions liées aux améliorations à apporter pour favoriser l'attractivité de Montréjeau. La ville possède un patrimoine culturel et architectural conséquent qui mérite d'être mis en valeur et une ossature de services et de commerces à développer. Tous ces éléments doivent permettre de poser des bases solides pour aller plus loin.

La municipalité de Montréjeau se réjouit de cette démarche citoyenne. Il est très intéressant de regrouper toutes les bonnes volontés et de croiser les idées de chacun. Les projets en cours de finalisation de la commune comme la maison de santé, l'aménagement de la base de loisirs avec l'attribution du « Pavillon Bleu » et la mise en place des accès pour les personnes à mobilité réduite, la construction de la passerelle entre Montréjeau et Gourdan-Polignan, l'installation du haut-débit qui permettra la télé-imagerie à la maison de santé, vont dans le même sens. Tout cela devrait permettre l'amélioration de la vie de nos concitoyens tout en favorisant l'attractivité de notre ville.

Si vous souhaitez participer à cette nouvelle association, vous pouvez prendre contact avec :

Pierre Pousson-Ribis - 45, rue des Pyrénées - 31210 Montréjeau - Tél : 06 10 02 10 98 - Mail : adam.montréjeau@gmail.com



Les sapeurs-pompiers de Montréjeau recrutent

Les demandes de secours progressent d'année en année et dans le même temps de moins en moins de personnes s'engagent comme sapeurs-pompiers volontaires.

Vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire à Montréjeau et participer à un service public fondé sur l'entraide où rien de ce qui est humain ne vous sera plus étranger.

Vous partagerez, avec le groupe des sapeurs-pompiers volontaires de Montréjeau, les valeurs de « courage et dévouement ».

Les conditions pour être sapeur-pompier volontaire de Montréjeau :

- ...Être âgé de 17 à 55 ans
- ...Habiter à 8 minutes ou moins du centre de secours
- ...Être motivé par un engagement citoyen
- ...S'engager à respecter et adhérer aux valeurs des sapeurs-pompiers comme « l'altruisme, la solidarité, la discrétion »

Les sapeurs-pompiers vous apporteront :

- ...Les connaissances pour porter secours dans l'urgence à la population
- ...La satisfaction de protéger et de secourir
- ...Le dépassement de soi dans la solidarité

Le centre de secours de Montréjeau **A BESOIN DE VOUS !**

Pour plus d'informations :

- ... <http://www.sdis31.fr>
- ... devenezpompier@sdis31.fr

Contact

Groupelement Sud
Service volontariat
Avenue du Cagire
ZAC des Landes
31800 ESTANCARBON
05.61.94.83.05

**Service départemental
d'Incendie et de Secours
de la Haute-Garonne**



**Jeudi
21
Juin**
à partir de 20 h.

Fête de la Musique

Organisée par le Comité des Fêtes en partenariat avec la MJC de Montréjeau

Place Valentin Abeille

Soirée « Les Cousins d'un soir »

groupe amateur de jazz manouche, fruit des ateliers Accords des Arts, et situé à Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Spectacle Gratuit

Fête de la
MUSIQUE



**Vendredi
6
Juillet**
21 heures

Concert de Musique Classique

Entrée : 5 €

Eglise Saint Jean-Baptiste

Le comité des fêtes de Montréjeau vous invite à assister à un concert de musique classique avec le chœur « Mezza Voce », ensemble Vocal de Plaisance-du-Gers et Tarbes (Hautes-Pyrénées).



**Samedi
14
Juillet**
Gourdan
Polignan

Fête Nationale à Gourdan-Polignan en bord de Garonne

En partenariat avec le comité des fêtes de Gourdan-Polignan, le comité des fêtes de Montréjeau vous invite à assister, dès la tombée de la nuit, au **Feu d'Artifice** tiré en bord de Garonne.

Un **Bal Musette** terminera cette soirée de Fête Nationale.

**Dimanche
15
Juillet**
Bd de Lassus
de 8h. à 18h.

Vide-Grenier du Comité des Fêtes

Accueil des exposants à partir de 7 heures.

Tarif : 3 € le mètre linéaire.

Pour tous renseignements appeler le 06 72 10 11 04.

Attention : en cas de mauvais temps, le comité des fêtes se réserve le droit d'annuler la manifestation.



**Lundi
30
Juillet**
à partir de 10 h.

42^{ème} Marché à l'Ancienne

Comme tous les ans, le dernier lundi du mois de juillet est l'occasion d'assister au marché à l'ancienne.

A partir de 10 heures :

défilé dans les rues de la ville du traditionnel cortège d'animaux accompagné comme à l'accoutumé par les vieux tacots et tracteurs.

Ménéstrels, groupes folkloriques, fanfare, banjoman, et d'autres animations seront présentes pour animer cette matinée.

A l'occasion du centenaire de l'Armistice de 1918, quelques soldats en uniforme de la Grande Guerre participeront à ce défilé.



Repas avec tous les participants à la salle des fêtes à partir de 12h.30, sur réservation au 06 72 10 11 04 ou au 06 84 69 62 98.

Prix du repas : 20 €

Vendredi
10
août
21 heures
Cour d'honneur
Hôtel de Lassus

Concert de Musique Classique

par l'association « **Quatuor Mazas** » composé de quatre instruments à cordes (violons et violoncelles). Un groupe de musiciens passionnés qui aime à sensibiliser le public à la musique classique. En cas de mauvais temps le concert s'effectuera dans l'église Saint Jean-Baptiste.



Entrée : 5 €
gratuit pour les moins de 12 ans

Samedi
8
Septembre
21 heures
Salle des Fêtes

Bal Musette avec l'orchestre **Didier Laurent**

Entrée : 10 €

Guillaume Forest plus connu sous le nom de DIDIER LAURENT, auteur-compositeur et Chef d'Orchestre trompettiste du Sud de la France, se produit avec sa formation aux quatre coins de la France avec sa formation de 20 ans d'expérience avec les mêmes musiciens.

Salle chauffée - Réservation : 05 61 95 85 66



Vendredi
14
Septembre
21 heures
au Cinéma

Théâtre sur la scène du cinéma « **Les Variétés** »

La troupe « **Le Rideau Massylvain** » interprétera une **comédie en 2 actes, de Marc Camoletti, « La Bonne Adresse »**. Un vaudeville plein de quiproquos, de malentendus, de situations hilarantes où le rire est garanti.

Entrée : 5 €



Judi
4
Octobre
21 heures
Salle des Fêtes

Grand LOTO à la salle des fêtes, avenue de la Bigorre

Bons d'achats de 300 et 200 €, corbeilles gourmandes et beaucoup d'autres lots seront à gagner au cours de cette soirée.
1 carton : 3 € / 4 cartons : 8 € / 10 cartons : 16 €

Salle chauffée



Samedi
17
Novembre
21 heures
Salle des Fêtes

Bal Musette avec l'orchestre **Sylvie Nauges**

Une équipe de musiciens riches en expérience du bal, du spectacle et de la danse vous assure une ambiance très sympathique, toujours au service de vos pas !

Réservation au 05 61 95 85 66 - Salle chauffée - Entrée : 10 €



Samedi
1^{er}
Décembre
21 heures
Salle des Fêtes

Bal Musette avec l'orchestre **David Corry**

David Corry, Chef d'orchestre trompettiste du sud de la France, se produit avec sa Formation aux quatre coins de la France. Il est aussi régulièrement invité en gala en France et à l'étranger. Auteur Compositeur Sociétaire Professionnel de la Sacem, il a près de 300 titres à son actif.

David Corry enregistre aussi régulièrement avec son orchestre, CD et DVD.

Réservation au 05 61 95 85 66 - Salle chauffée - Entrée : 10 €



Dimanche
16
Décembre
Place V. Abeille
et Petite Halle

Traditionnel Marché de Noël

Une quarantaine d'exposants proposent divers produits de bouche et autres objets de décorations, sans oublier bijoux, écharpes, bonnets... etc. Le Père Noël sera présent, avec les promenades en calèche. Les chocolats seront offerts aux petits et aux grands. Un manège s'installera sur la place Valentin Abeille. Cette journée festive sera accompagnée par une animation musicale. Venez nombreux ! La diversité des produits et les différentes animations permettront à tous de savourer ces heures de fête.



Le Pont de Pierre entre Montréjeau et Gourdan-Polignan

Jean-Jacques Miquel



◀ Fin du 19^{ème} siècle, des passants se croisent sur le pont (Collection privée Michel Chrétienne).

La genèse

Louis XVIII entreprit la construction du pont de pierre, à sa mort, son frère Charles X achèvera l'ouvrage un an après, en 1825. Ce pont est composé de cinq arches en arc de cercle, de douze mètres d'ouverture chacune, et de deux petites arches en plein cintre, pratiquées dans l'épaisse des culées. Une arche supplémentaire, vers la sortie de la Gourdan-Polignan, permet le passage d'un chemin longeant la berge. Alors que les travaux ne sont pas encore terminés, le passage sur le nouveau pont est autorisé au public dès le 1er janvier 1825. En 1826, les abords du pont restent encore à aménager. ⁽¹⁾

Sa construction était nécessaire après une succession d'inondations toutes aussi désastreuses les unes que les autres. Le pont de bois détruit par la crue de septembre 1772 est reconstruit l'année suivante, et à nouveau partiellement emporté quelques années après.

Malgré plusieurs tentatives de restauration, à cause des agressions constantes de la Garonne, le vieux pont de bois est dans un état de dépérissement, qu'il semblait difficile d'en prolonger l'existence plus de 3 ans. ⁽²⁾ La décision est prise de le remplacer. Dès 1819, Honoré Henry Eudel ingénieur en chef des Ponts et Chaussées élabore un projet de pont de pierre, approuvé par son Directeur le 10 février 1820.

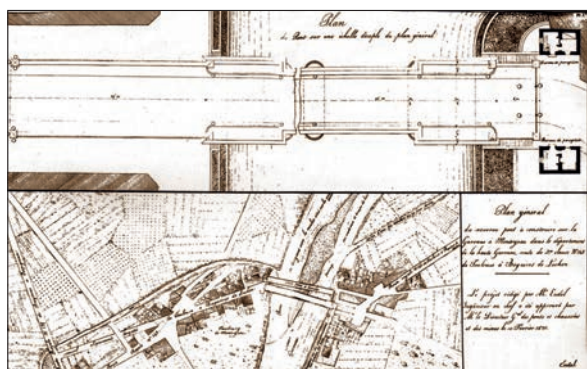


Ce plan daté de 1774, et établi pour la construction de la route entre Montréjeau et Bagnères-de-Luchon, nous donne un aperçu du pont en bois partiellement détruit en 1778, composé de six arches identiques et d'une septième plus petite du côté de Gourdan. Il est construit sur un principe bien établi en chevrons de chêne. Ce plan nous permet également de constater le peu de constructions à cet endroit, uniquement quelques maisons sur chaque rive. (Photographie François Portet).

Financement et construction ⁽²⁾

L'État subventionna le tiers de la dépense, pour les 200.000 francs restant, le Préfet lança un emprunt de 100 actions de 2.000 francs, qui faute d'investisseur dans le département fut un échec. Se présenta Urbain Sartoris, proposant de couvrir la totalité de l'emprunt, remboursable par annuité de 4.000 francs en 50 ans, moyennant un intérêt de 6 pourcent, plus 2 pourcent de prime. La proposition acceptée, l'adjudication pour

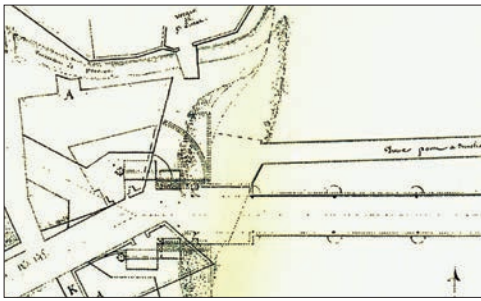
connaître l'entrepreneur en charge de la construction s'ouvrit à la Préfecture le 26 novembre 1821. Laurent Gleizes, entrepreneur à Toulouse enleva le marché après un rabais de 2 pourcent sur les 238.925 francs de travaux évalués. Les travaux furent rondement menés. Les ouvriers travaillaient même de nuit, mais uniquement lorsque cela était possible, car faute d'éclairage suffisant il ne pouvait en être autrement. Trois années suffirent à la construction de ce pont, soit deux années de moins que prévues. Livré à la circulation le 1er janvier 1825, le droit de passage fut tout de suite mis en place.



Le projet rédigé par M. Honoré Henry Eudel Ingénieur en chef des Mines et approuvé par le Directeur Général des ponts et chaussées et des mines le 10 février 1820.

Sur la partie haute du plan (Montréjeau est à droite) on distingue en noir les deux octrois situés sur la rive montréalaise afin de collecter les droits de péage. Sur la partie basse du plan (Cette fois Montréjeau est à gauche) on identifie l'ancien pont conservé durant les travaux. Malgré sa vétusté, il sera utilisé pour le transport des matériaux nécessaires à la construction du nouvel édifice ⁽²⁾. En très mauvais état, le vieux pont sera démolì à la fin des travaux. On remarque également que le quartier du Plan s'est étendu avec une densification des

habitations. (Ponts et Chaussées - Archives de la ville de Montréjeau).



Sur ce plan détaillé de la rive gauche de la Garonne on distingue précisément les deux arrivées sur la rive.

L'accès du vieux pont de bois se situant entre le pont actuel, à quelques mètres seulement, et en amont de la confluence du Pécoupe dans la Garonne. Autre constatation, le plan étant à l'échelle, le tablier du vieux pont était moitié moins large que l'actuel. Peu probable qu'il permette le croisement d'attelages de bœufs, la circulation devait y être alternée. Aujourd'hui on qualifierait ce pont de passerelle. Sur le pont de pierre, les demis cercles dessinés à l'extérieur des parapets représentent les piliers qui dépassent de chaque côté du tablier. Chose curieuse, les piliers du pont ne sont pas protégés par des têtes de ponts. Les bâtiments marqués d'un « A », de chaque cotés de la route Royale n°145, sont des

auberges qui ont été détruites pour laisser la place aux octrois et permettre l'accès au nouveau pont.

Une nouvelle rue est également ouverte à travers les habitations, baptisée « Rue des Deux ponts ». (Ponts et Chaussées - Archives de la ville de Montréjeau).

Un péage insupportable (2)

Placé sous le contrôle des Contributions Directes, avec un percepteur et deux préposés, le péage ne sera jamais toléré par la population. Trois semaines seulement après l'ouverture du pont, le lundi 24 janvier 1825, jour de marché à Montréjeau, la foule enfonce les barrières provisoires, car si le pont était praticable, il n'était pas terminé. Lasse de patienter devant l'étroit passage de la perception, la foule de piétons fonce bousculant tout sur son passage. A partir de ce jour, deux gendarmes furent mobilisés tous les lundis pour assurer la sécurité des fonctionnaires et le paiement du péage. Le péage était très lucratif, pour les lundis la recette était de 700 francs, insupportable pour les paysans.

A la Révolution de 1830, des la connaissance des événements le 4 août 1830, barrières et bureaux furent brûlés et jetés à l'eau. Malheureusement la gratuité du passage ne dura que onze mois, la Révolution de Juillet n'avait supprimé ni emprunt, ni intérêts, que seul le péage pouvait rembourser. Le 28 mai 1831, la reprise des droits fut annoncée pour le 14 juin. Cette décision eu pour conséquence la destruction du bureau et de la barrière à peine rétablis. Le lundi 13 juin les gens de la Barousse se réunirent à Montréjeau pour manifester une nouvelle fois leur mécontentement au cri de « La liberté de passage ou la mort ». Le lendemain, jour de la reprise du péage, à l'appel du tocsin des clochers de la plaine de Rivière et de la Barousse, 400 personnes se réunirent devant le pont pour manifester. Dans la nuit, un drapeau noir fut hissé, ce qui fit écrire sur le rapport envoyé au sous-préfet de Saint-Gaudens : « on craint d'y voir bientôt un drapeau rouge ». Le sous-préfet ne resta pas passif, il lui fallait un coupable. Le maire de Montréjeau, de Lassus-Camon qui avait appuyé les pétitions fut relevé de ses fonctions. Pour assurer l'autorité de l'État et le bon fonctionnement du péage, le sous-préfet requière 1000 hommes. Les soldats sont armés, mais leur nombre est ramené à 200 fantassins de Tarbes et 100 cavaliers d'Auch. La ville de Montréjeau aurait bien voulu maintenir l'ordre avec sa Garde Nationale, mais la préfecture, n'avait pas confiance en elle. Et pas question de la remplacer par celle de Saint-Gaudens « Ces gardes citoyennes se portant une haine qui date de longtemps et celle de Montréjeau est redoutée » !!!

Ce déploiement de forces calma les esprits et l'on se résigna à payer le droit de passage rétabli le 21 juin. Toutefois, à la fin de l'année, deux arrêtés accordent une dispense aux habitants de Montréjeau et Gourdan-Polignan, ainsi qu'à leurs animaux.

La fin du droit de passage (2)

En 1839, le péage du pont est mis en régie, la première adjudication le 1^{er} juillet de la même année est remportée par M. Dastugue de Montréjeau pour 18 900 francs. Ce contrat terminé en 1842, une nouvelle adjudication allant jusqu'en 1850 est enlevée par M. Dedieu. Mais nul ne pouvait prévoir l'avenir du péage et l'offensive des Montréjeaulais lancée contre lui en 1846. Fatigués de ne pas être entendus depuis des années par la préfecture et la sous-préfecture, les élus rédigent un mémoire de 15 pages qu'ils envoient à la Chambre des députés. « Las d'implorer sans succès la hiérarchie administrative et gouvernementale et la rigueur avec laquelle on les traitait, trahissant que jusque dans les hautes sphères du pouvoir la compagnie Sartori avait des coassociés déguisés, ils prennent la décision d'en référer à la Chambre des Députés ». S'appuyant sur l'énormité des recettes engendrées par le péage, sur l'incohérence du calcul des droits de passage par rapport au remboursement de l'emprunt sur 50 ans et posant le problème des Régions privilégiées, les élus également soutenus par le Conseil Général et le Conseil d'Arrondissement, qui avaient eux aussi demandé la suppression du péage des 1845, obtiennent gain de cause et le péage est enfin définitivement supprimé le 6 février 1847.



Sur la rive droite, coté Gourdan-Polignan, on devine l'emplacement où arrivait le vieux pont de bois, entre les maisons et le pont de pierre. De part et d'autre du tablier on identifie les bornes de protection des parapets.
(Collection privée)



L'arbre au premier plan était l'Arbre de la Liberté, planté pour commémorer la Révolution de Juillet des trois journées du 27, 28 et 29 Juillet 1830, dites «les Trois Glorieuses». L'arbre n'a malheureusement pas résisté à l'ignorance et à l'automobile.
(Collection privée)



Vue aérienne du pont avec les deux pavillons d'octroi sur la rive gauche de la Garonne.
(Collection privée)



Emplacement où se situait l'arrivée du vieux pont de bois sur la rive gauche de la Garonne.

Les bornes présentes sur les photographies anciennes sur ce bulletin, implantées de part et d'autre du tablier pour la protection des parapets ont été sûrement supprimées pour permettre la circulation automobile dans les années 1920. Les deux pavillons en pierre bâtis à l'entrée du pont coté Montréjeau en 1835 pour le paiement de l'octroi, ont également été détruits à la fin des années 1970. Aujourd'hui de telles agressions ne sont plus possibles, le pont est inscrit aux Monuments Historiques depuis le 21 décembre 1984.

Cette histoire n'est pas s'en rappeler une problématique bien actuelle, où il est ici aussi question de gros sous et d'injustice, le demi-échangeur autoroutier de Ponlat qui enclave Montréjeau et son canton.

Documentations :

- (1) Ministère de l'Intérieur - Rapport au Roi sur la situation des canaux au 31 mars 1826, - A Paris de l'Imprimerie Royale - Avril 1826 BNF.
(2) Revue de Comminges tome LXXXVI - 3^{ème} trimestre 1971 - Le pont de pierre de Montréjeau par José Dhers.

Lettre du Conseil Municipal de Montréjeau

adressée au Conseil départemental de la Haute-Garonne

Objet : Demande de modification du demi-échangeur sortie Montréjeau n°17 de l'autoroute A64

Les membres du conseil municipal de Montréjeau ont l'honneur de vous entretenir d'un sujet stratégique pour leur ville et le territoire.

Depuis bientôt quatorze ans la ville de Montréjeau, son ancien canton, et plus généralement toutes les communes à l'ouest de Saint-Gaudens, ainsi que les communes voisines des Hautes-Pyrénées, subissent les préjudices de ce demi-échangeur. Une absurdité économique au regard de notre territoire et de sa population car au lieu d'ouvrir les espaces et de faciliter les échanges, cet échangeur les réduit.

Afin de modifier une situation intenable, vous trouverez ci-dessous les éléments nécessaires pour pouvoir intervenir en notre faveur auprès du Conseil départemental, ainsi qu'un bref historique sur la réalisation de cette bretelle et de son financement.

Historique et contexte

La bretelle actuelle dite du Val d'Aran ou **A645** relie la sortie n°17 « Montréjeau » de l'autoroute A64 au Bazert. Elle permet un accès direct aux stations de ski commingeoises et à l'Espagne. A l'origine, le projet comportait cinq tracés, trois ont vite été abandonnés, pour laisser place au tracé A entre Gourdan-Polignan et Huos et le tracé B entre Huos et Pointis-de-Rivière. C'est ce dernier qui sera retenu.

Après plusieurs mois de travaux, la bretelle est inaugurée le 20 septembre 2004. Inauguration boycottée par tous les maires de la communauté de communes Nébouzan-Rivière-Verdun, inquiets de l'impact négatif de celle-ci sur la sécurité des populations, et l'économie de notre territoire.

Le financement

La bretelle du Val d'Aran longue de 5,1 km comprend tout au long de son parcours pas moins de 9 ouvrages. Les ponts passant soit dessus, soit dessous comprennent deux ouvrages plus importants : le viaduc sur la Garonne et le pont-rail de la SNCF.

Nous comprenons le désengagement du Conseil Départemental (Général à l'époque) pour le financement de ces travaux. C'est donc les Autoroutes du Sud de la France (ASF, aujourd'hui Vinci) qui réaliseront les travaux, d'un montant de 28 millions d'euros. En contrepartie, à l'époque il est prélevé 30 centimes ou 20 d'euros par véhicule léger en fonction de leur destination ou de leur sortie depuis l'autoroute. Ces tarifs sont appliqués dans les deux sens, c'est-à-dire que l'on accède ou que l'on sorte de l'autoroute et que l'on prenne ou non la bretelle.

Les conclusions de la commission du rapport d'enquête publique

La conclusion de la commission est sans équivoque sur le demi-échangeur : « *Si le projet est maintenu en l'état actuel (avec demi-échangeur), les véhicules devront sortir ou entrer à Lannemezan ou à Saint-Gaudens, ce qui paraît une aberration. C'est dans cette optique que la Commission demande au maître d'ouvrage le libre passage dans les conditions autoroutières entre l'échangeur de Montréjeau – Le Bazert, et Le Bazert – Montréjeau.* »

Depuis 1998, les élus locaux qui se sont succédé à la mairie de Montréjeau, ainsi qu'à l'Intercommunalité NRV, n'ont cessé de demander en vain cette modification.

Les nuisances et problèmes liés à ce demi-échangeur

Outre les nuisances routières et les problèmes de sécurité, déjà évoqués au cours des dernières années en raison de l'impossibilité de se déplacer de la DR 817 (ex. RN 117) vers l'Espagne ou Luchon par cette bretelle, il convient de rajouter de nouvelles difficultés.

- Le covoiturage et bus « Macron ».

« Les événements météorologiques dramatiques que nous venons de connaître nous obligent plus que jamais à

engendrer des actions concrètes pour réduire nos émissions de CO², comme le développement du covoiturage », a déclaré M. Georges Méric lors de la 16^{ème} édition de la journée de la mobilité. A cette occasion, le Conseil départemental va réserver 1,6 million d'euros pour l'aménagement d'aire de stationnement notamment aux sorties autoroutières. Nous louons cette initiative du Président du Conseil départemental, mais nous en sommes malheureusement exclus, car nous ne relevons pas de la compétence du Conseil départemental. Pire, cela nous est matériellement impossible sauf de faire 10 km aller et retour depuis Le Bazert. En termes d'économie d'énergie et de réduction de CO², on ne peut nier l'importance de l'aménagement d'un rond-point en lieu et place du demi-échangeur et permettre le libre accès à la bretelle.

La problématique est la même pour les bus dits « Macrons ». Impossible de demander aujourd'hui aux transporteurs comme « Ouibus » qui assurent une liaison entre Bayonne et Toulouse de faire un arrêt à la sortie n°17. En l'état actuel, le bus serait obligé lui aussi de faire 10 km pour aller faire demi-tour au Bazert.

De ce fait, la population la plus pauvre du département est exclue d'un système mis en place pour aider les plus défavorisés.

- La zone d'activité de l'intercommunalité des 5C à Ponlat.

Privée d'accès direct à l'autoroute, cette zone d'activité ne décolle pas. Sans vouloir faire concurrence à la zone d'activité du Bazert, la zone de Ponlat pourrait être un complément à cette dernière en y facilitant l'implantation de PME ou d'artisans, chose improbable aujourd'hui. Plus généralement, l'activité économique ne se développe qu'à l'Est de Saint-Gaudens. Difficile de promouvoir des projets commerciaux ou industriels entre Saint-Gaudens et Montréjeau. Villeneuve-de-Rivière dont vous avez été le maire ne pourra prétendre à rien sans un libre accès à l'autoroute.

- Les mouvements entre Montréjeau et Gourdan-Polignan.

Aujourd'hui encore, le vieux pont de pierre est le seul lien entre les deux rives de la Garonne. Que se passerait-il si ce passage devait un jour ne plus être possible ? Les autres accès immédiats sont les ponts de Saint-Laurent-de-Neste, de Clarac ou de Labroquère. Sans accès à la bretelle pour changer de rive cela va vite devenir insoutenable. Le collège et tous les services (assurances, banques, trésor public, future maison de santé) sont sur la rive monréjeulaise alors que le lycée et la gare sont sur la rive Polignanaise. Inutile de s'étendre sur les nuisances économiques qui en découlent et du devenir du quotidien de nos concitoyens sans le vieux pont de pierre et le libre d'accès à la bretelle.

En conclusion

Suite à tous ces désagréments présents et à venir, pour faciliter la mobilité, pour réduire les nuisances, pour assurer la sécurité de la population, et pour soutenir le développement économique de notre territoire, nous demandons l'aménagement d'un rond-point à la sortie Montréjeau n°17 pour permettre le libre accès à l'autoroute depuis la RD 817 ainsi qu'à la bretelle.

En attendant le retour sur investissement des sommes engagées, Vinci pourrait conserver l'encaissement de l'aménagement de la bretelle, que les usagers y accèdent ou non, comme cela s'est fait depuis son ouverture.

Nous vous remercions par avance pour votre démarche et votre soutien.

Montréjeau le 26 février 2018
Le Conseil municipal de Montréjeau



Inscriptions ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Les familles souhaitant inscrire leurs enfants dans une école de la ville pour la rentrée scolaire 2018/2019, peuvent s'adresser au secrétariat de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ou en téléphonant au 05 61 95 84 17.
Merci de vous inscrire dès maintenant.

MOTION présentée au Conseil Municipal du 26 février 2018

HALTE A LA FERMETURE DES AGENCES BANCAIRES tous les après-midi de la semaine

Alors que la commune met tout en œuvre pour redynamiser le cœur de notre cité par de nombreuses actions avec les divers partenaires État- Europe - Région - Département et Intercommunalité, les banques ferment les après-midis et ne reçoivent plus que sur rendez-vous.

Après la fermeture du lundi (jour de marché), c'est au tour des après-midi (1 à 2 pour la Caisse d'Épargne, tous les après-midi pour le Crédit Agricole), elles tirent le rideau en prétextant améliorer le service.

Qui seront les premiers bénéficiaires d'une relance économique sur le secteur si ce n'est les banques !!!

Nous recherchons les solutions avec les partenaires pour ouvrir des commerces, elles tirent le rideau...

Nous avons fait des démarches pour obtenir une OPAH Amélioration de l'Habitat avec des aides conséquentes...

Qui en profitera financièrement les banques !!!

Cette motion recevra l'avis du Conseil Municipal et sera largement diffusée et mise en ligne sur le site internet de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Journées Européennes du Patrimoine

Office de Tourisme

« L'art du partage » thème de la 35^{ème} édition des Journées Européennes du Patrimoine des 15 et 16 septembre 2018. Un programme sera disponible à l'Office de Tourisme Intercommunal de Montréjeau - 05 62 00 79 55.

Partager le patrimoine entre Européens lors des Journées européennes du patrimoine, c'est permettre aux citoyens de mieux comprendre ce qui les rapproche en partageant des valeurs communes historiques et esthétiques dépassant les rivalités et les irrédentismes identitaires. Ces Journées européennes du patrimoine doivent célébrer avec force la construction de la grande Europe du patrimoine, cent ans après la fin du premier conflit mondial et la chute des empires, qui a engendré une nouvelle Europe des États.

Château de Valmirande

Les portes du parc et des jardins de Valmirande s'ouvriront au public de 10 h à 19 h en journée continue.

Ce sera l'occasion de venir découvrir, ou redécouvrir, Valmirande librement ou lors d'une visite commentée de la propriété.

À voir : le parc (classé jardin remarquable)

avec son arboretum de près de 180 espèces, les jardins à la française, les écuries et la sellerie, (reconnues parmi les plus belles de France) et enfin la chapelle (patrimoine remarquable du XX^e siècle) ou tout simplement admirer les façades du château et son magnifique panorama sur les Pyrénées de l'Ariège au Pic du Midi de Bigorre avec vue sur Saint-Bertrand de Comminges et le glacier de la Maladeta.



Base de Loisirs

Baignade Surveillée
du 30 Juin au 3 Sept.
de 12 h. à 19 h.

2 maîtres-nageurs sauveteurs
1 surveillant de baignade
pour assurer la sécurité

Accès
GRATUIT

Rappel des INTERDICTIONS

- > En dehors de ces horaires et au-delà des limites de la zone autorisée, la baignade est interdite.
- > Pour des raisons d'hygiène, les animaux sont également interdits à proximité des zones de baignade.
- > La police municipale est chargée de veiller au respect des règles sanitaires et de sécurité.



Vous souhaitez connaître les dernières actualités sur votre ville ?
Consulter les délibérations du conseil municipal ? vous informer sur la météo à venir ?

Pensez à consulter le site internet de la ville <https://www.mairie-montrejeau.com/> depuis votre ordinateur ou depuis de votre portable.



Depuis décembre 2014, le groupe majoritaire a décidé d'ouvrir un espace de libre expression pour que chaque groupe d'opposition puisse s'exprimer et même si les textes ne nous imposent pas cette mesure (Montréjeau étant une ville de moins de 3 500 habitants).

Chacun l'utilise comme il l'entend...

LE GROUPE MAJORITAIRE

Ramener de la vie dans le « Cœur de ville »

Depuis des années la commune travaille sur le dynamisme de notre centre-ville. Avec l'aide du Conseil départemental et l'opération « Carte Blanche » nous essayons d'y parvenir. La réussite de ce projet passe par la volonté de tous les acteurs économiques de travailler dans le même sens. Or, il n'en est rien, certaines agences bancaires, déjà fermées le lundi, jour de marché, envisagent de fermer leurs portes au public tous les après-midis. Devant une telle décision, le Conseil municipal a voté une motion pour marquer son opposition à ces fermetures abusives à l'encontre de nos actions pour rendre le centre plus attractif.

Dans le même esprit, pour rappeler l'aberration de l'échangeur de la sortie n°17 de l'autoroute, le Conseil municipal a adressé au Conseil départemental une demande de modification de cet échangeur afin de permettre la libre circulation dans toutes les directions entre l'autoroute, la bretelle A645 et la RD 817. Les probabilités de voir cette demande aboutir sont faibles, mais il est important de nous manifester, comme l'avaient déjà fait nos prédécesseurs et comme devront le faire nos successeurs. Nous tenons également à soutenir le personnel de la perception qui fait circuler une pétition pour sauvegarder certains services des Finances Publiques à Montréjeau.

Groupe majoritaire.

CONSTRUISONS L'AVENIR

Suppression de la taxe d'habitation : une fausse bonne idée !

Le Président de la République veut supprimer la taxe d'habitation pour tous les contribuables -sauf pour les résidences secondaires-d'ici 2020 sans préciser comment elle serait remplacée.

Il supprimera une ressource fiscale essentielle pour les communes (environ 10% des recettes communales).

Il va distendre les liens qui relient les contribuables à leurs élus et désintéresser les électeurs de la bonne marche de leur commune. Se posera dès lors le problème de la main mise de l'Etat sur le fonctionnement des communes car leur liberté sera de plus en plus limitée par l'immixtion étatique dans les décisions locales.

L'Etat prendra en charge les dégrèvements correspondants liés à cette suppression. Comment seront financés ces dégrèvements ? par un nouvel impôt, par une nouvelle répartition des impôts d'Etat, par de nouvelles économies ?

Alors pourquoi supprimer cet impôt local, marqueur essentiel de notre démocratie locale ? N'annonce-t-elle pas une nouvelle réforme de la fiscalité locale mettant sous l'éteignoir la liberté communale ?

*Les élus du groupe "Construisons l'Avenir"
Michel Gleyzes, Catherine Vimard, Noël Larqué.*

Même si le soleil se montre très discret, l'été qui arrive nous apporte son lot de plaisirs qu'il est toujours agréable de vivre. Pour ceux qui n'auront pas la chance de partir en vacances, la base de loisirs entièrement rénovée, leurs tend les bras.

Le mois dernier, le Conseil municipal dans son ensemble a voté le budget de la commune. Pour la 10^{ème} année consécutive les taux d'imposition restent inchangés, dans le contexte actuel on peut dire que c'est un exploit !

Exploit, comme celui réalisé par notre équipe de rugby qui après une saison magnifique accède en promotion d'honneur. Championne des Pyrénées, et une qualification en 8^{ème} de finale du Championnat de France. Bravo à toute l'équipe, et bon vent pour la prochaine saison. Bonnes vacances à toutes et à tous.

Jacques GALLET, Conseiller Municipal.

FOLKOLOR organisation,
en collaboration avec
la mairie de Montréjeau,
organise du
14 au 18 août 2018
la 59^{ème} édition du Festival
Mondial de Folklore

FOLKOLOR

Pour son édition 2018, l'association Folkolor Organisation a souhaité mettre en valeur la reconnaissance nationale de la qualité du site et des eaux du lac par l'attribution du Pavillon Bleu.

S'inscrivant dans cette dynamique et fidèle à l'esprit d'échange qui l'anime, FOLKOLOR propose d'ouvrir à un public de vacanciers, un nouveau lieu festif et culturel qui viendra enrichir les activités de la base de loisirs.

Autour d'un espace scénique couvert, une restauration champêtre permettra à tous de profiter gratuitement des animations et des spectacles qui leur seront proposés durant ces 4 jours. Mais FOLKOLOR c'est aussi d'autres moments : une grande parade au cœur de la bastide, des concerts, des expositions.

Le 14 août, une soirée de gala ouvrira le festival 2018 à la salle des fêtes. Elle mettra à l'honneur le Brésil avec le groupe de Fortaleza après une longue tournée en Europe.

La soirée se déroulera à la salle des fêtes de Montréjeau.

Informations à l'Office du Tourisme de Montréjeau ou sur le site du festival : www.festivalmontrejeau.fr.



BRESIL
Balé Folclórico Arte Popular de FORTALEZA
(Le 14/08/2018 uniquement)



KENYA
AFRICAN TOMBOYS de Nairobi



ESPAGNE
Rondalla de la Peña Fragatina de Fraga



ARMENIE

Ensemble National GEGHARD de Yerevan



sur la BASE de LOISIRS de la VILLE de Montréjeau

Ensemble SILESIANIE de Katowice



POLOGNE



KALMOUKIE

Ensemble populaire BUMBIN ORN de l'Université d'Elista



FRANCE

CAMBALAIRES - MAMIK GODILLOT - Les Troubadours du Mont-Royal

La programmation définitive du Festival 2018, une fois finalisée, vous sera communiquée par la presse et prospectus.

Pour tout savoir sur le festival Folkolor 2018 vous pouvez vous rendre sur le site officiel de l'organisation Folkolor

<https://www.festivalmontrejeau.fr>

PARKING PUBLIC
de la salle des Fêtes :
stade face pompiers ou Bd de Lassus

Parking
de la salle des fêtes
INTERDIT

Programme et lieux de spectacles sous réserve de modifications...

En cas de mauvais temps, l'organisation se réserve le droit de modifier sa programmation, dans l'intérêt du public et des artistes...

MONTREJEAU



14^{au} 18
AOÛT
2018
BASE de LOISIRS



Danses et Traditions
d'un Monde Coloré ...

59^{ème} Festival FOLKOLOR

www.festivalmontrejeau.fr

Informations : 05 62 00 79 55

